

AVIS DES SOCIETES

FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

L'ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN AU 30 JUIN 2020 **(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Au 30 Juin		Au 31 Décembre
		2 020	2 019	2 019
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	6	13 799 760	13 434 866	17 589 769
Placements à court terme	7	0	4 000 000	0
Créances issues d'opérations de leasing	8	551 850 987	600 485 692	557 420 737
Placements à long terme	9	20 517 891	21 667 730	21 632 297
Valeurs immobilisées		3 985 505	4 751 614	4 280 415
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	10	109 607	120 319	120 009
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	11	3 875 898	4 631 296	4 160 406
Autres actifs	12	20 523 712	23 946 607	18 333 863
<i>Total de l'actif</i>		610 677 856	668 286 510	619 257 081
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	13	11 897	421 790	9 170
Emprunts et dettes rattachées	14	457 140 043	516 767 893	457 446 779
Dettes envers la clientèle	15	7 603 699	6 318 333	5 272 998
Fournisseurs et comptes rattachés	16	43 487 194	57 181 110	53 154 898
Autres passifs	17	5 030 261	6 973 321	7 066 447
<i>Total du passif</i>		513 273 094	587 662 446	522 950 292
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		32 500 000	25 000 000	32 500 000
Réserves		61 141 916	52 891 916	61 141 916
Résultats reportés		2 664 872	998 332	998 332
Résultat de l'exercice		1 097 973	1 733 815	1 666 540
<i>Total des capitaux propres</i>	18	97 404 762	80 624 063	96 306 789
<i>Total passif et capitaux propres</i>		610 677 856	668 286 510	619 257 081

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2020	2019	décembre
				2 019
2. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		23 384 511	8 364 057	14 941 245
- Autres Engagements donnés	47	21 196 528	24 494 225	22 668 564
- Traités de garantie sur crédit CITIBANK		37 000 000	41 000 000	0
Total en DT		81 581 039	73 858 282	37 609 809
3. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		13 785 716	15 143 296	15 073 063
- Garanties reçues d'établissements bancaires		21 196 528	24 494 225	22 668 564
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		85 169 638	107 474 900	105 012 676
Total en DT		120 151 883	147 112 421	142 754 303
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Emprunts obtenus non encore encaissés		23 000 000	0	0
- Crédits consentis non encore versés		3 995 267	10 359 791	6 789 483
- Opérations de portage		217 244	217 244	217 244
Total en DT		27 212 510	10 577 035	7 006 727

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		AU 31
		2020	2019	Décembre 2 019
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		28 663 589	32 194 530	66 012 338
Autres produits sur opérations de leasing		1 087 040	1 432 928	2 709 715
<i>Total des produits de leasing</i>	19	29 750 629	33 627 458	68 722 053
Charges financières nettes	20	(19 114 323)	(20 774 929)	(41 494 722)
Produits des placements	21	154 213	463 319	923 794
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		10 790 519	13 315 848	28 151 125
Autres produits d'exploitation	22	358 442	263 624	418 896
Charges de personnel	23	(3 565 028)	(3 593 074)	(7 173 358)
Autres charges d'exploitation	24	(1 390 255)	(1 715 208)	(3 230 636)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	25	(360 223)	(357 091)	(936 994)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		5 833 455	7 914 100	17 229 032
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	26	(3 635 622)	(5 103 771)	(12 241 668)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	27	(663 468)	(421 433)	(1 336 133)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		1 534 365	2 388 896	3 651 231
Autres gains ordinaires	28	439 978	132 371	309 150
Autres pertes ordinaires		(11 512)	(8 491)	(33 194)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		1 962 830	2 512 775	3 927 187
Impôt sur les bénéfices	29	(745 876)	(778 960)	(2 082 175)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i>		1 216 955	1 733 815	1 845 012
Eléments extraordinaires	30	(118 981)	0,)	(178 472)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		1 097 973	1 733 815	1 666 540

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 juin		Au 31
		2020	2019	décembre 2 019
Encaissements provenant des clients de leasing		140 080 832	193 294 071	397 052 676
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(107 488 207)	(132 806 475)	(257 068 863)
Encaissements autres que leasing	31	320 409	88 299	641 975
Décaissements autres que leasing		(1 842 031)	(4 911 713)	(7 724 985)
Décaissements au personnel		(1 681 718)	(2 358 406)	(4 029 988)
Impôts et taxes payés (autres que I.I.S)		(12 142 991)	(8 562 529)	(22 198 293)
Acquisition/Cession de placements à court terme		0	(4 000 000)	0
Intérêts perçus	32	145 568	282 983	690 424
Intérêts payés	33	(18 431 495)	(25 354 552)	(45 850 821)
Impôts sur le résultat payés	34	(1 505 353)	(1 086 094)	(3 105 263)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		(2 544 987)	14 585 581	58 406 862
Dividendes reçus sur placements à long terme	35	18 000	15 000	15 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	36	87 136	95 318	199 770
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	37	0	0	(996 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	38	416 551	464 170	650 374
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	39	(39 400)	(204 879)	(285 816)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	40	25 004	0	67 932
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>		507 291	369 610	(348 740)
Dividendes versés	41	0	(4 999 965)	(4 999 965)
Encaissements provenant des émissions d'actions		0	0	15 750 000
Encaissements provenant des emprunts	42	56 600 000	50 071 250	62 690 250
Remboursement des emprunts	43	(58 355 040)	(65 577 103)	(132 481 511)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		(1 755 040)	(20 505 819)	(59 041 227)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(3 792 736)	(5 550 627)	(983 105)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		17 580 599	18 563 704	18 563 704
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	44	13 787 863	13 013 077	17 580 599

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2020, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels, au 30 juin 2020, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011, n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et n°2020-06 du 19 Mars 2020.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2020, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

La société n'a pas révisé au 30 juin 2020 la provision collective, à base de portefeuille estimée, au 31 décembre 2019, à 4.512.198 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices, constatée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale N-1.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2020, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité

qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 *-Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, des dites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 *-Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a)** Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b)** Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a)** Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b)** Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c)** Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note sur l'effet des changements

A la date d'arrêté des états financiers intermédiaires, l'ATL n'a pas effectué des opérations touchant à la structure de l'entreprise telle que des regroupements, des acquisitions, des cessions de filiale, des investissements à long terme, restructurations ou abandons d'activité.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2020, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La diminution des mises en force de 34% par rapport au 30/06/2019 et ce en passant de 121 MDT au cours du premier semestre de l'année 2019 à 80 MDT au cours du premier semestre de l'année 2020. Cette diminution de l'activité a engendré la baisse de l'encours financiers de 9.6 % par rapport au 30/06/2019 et de 4.4% par rapport au 31/12/2019.

4-2. La diminution du produit net de leasing de 18,96% en passant de 13.315.848 DT au cours du premier semestre de l'année 2019 à 10.790.519 DT au cours du premier semestre de l'année 2020. Cette variation provient essentiellement de la baisse des encours des créances issues d'opérations de leasing ainsi que de la diminution des intérêts de retard suite au report des échéances des loyers.

Par rapport au premier semestre de l'année 2019, les produits de leasing réalisés au cours du premier semestre de l'année 2020 ont diminué de 11,53% et les charges financières nettes encourues au cours de la même période ont diminué de 7,99%.

4-3. La diminution du résultat net de la période de 36,67% en passant de 1.733.815 DT, au 30 juin 2019, à 1.097.973 DT au 30 juin 2020.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.799.760 DT au 30 juin 2020 contre 13.434.866 DT, au 30 juin 2019, se détaillant ainsi :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Avoirs en Banques	7 779 618	13 413 831	17 557 454
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	5 990 521	79	79
+ Avoirs en Caisses	29 299	20 635	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321	321
Total	13 799 760	13 434 866	17 589 769

Note 7. Placements à court terme

Au 30/06/2020, Les placements à court terme présentent un solde nul contre 4.000.000 DT au 30/06/2019. Le détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	décembre 2019
+ Certificats de dépôt au nominal	0	4 000 000	0
Total	0	4 000 000	0

Note 8. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2020, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 551.850.987 DT.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
Créances sur contrats mis en force		598 681 237	639 054 075	602 596 607
+ Encours financiers	8.1	531 990 756	588 712 731	556 483 664
+ Impayés		63 654 304	52 711 357	48 098 415
+ Créances- assurance matériel en leasing		107 639	106 959	106 564
+ Créances- factures à établir		4 528 966	441 949	697 333
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(1 602 304)	(2 920 797)	(2 791 245)
Créances sur contrats en instance de mise en force		3 995 267	556 575	875 763
Total brut des créances leasing	8.2	602 676 504	639 610 650	603 472 370
A déduire couverture				
Provisions à base individuelle et additionnelles	8.2	(40 164 170)	(30 732 898)	(36 878 548)
Provisions collectives	8.2	(4 512 198)	(3 960 316)	(4 512 198)
Produits réservés	8.2	(6 149 149)	(4 431 745)	(4 660 887)
Total net des créances leasing		551 850 987	600 485 692	557 420 737

8.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2020 la somme de 531.990.756 DT contre 588.712.731 DT au 30 juin 2019 et 556.483.664 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, les encours financiers ont enregistré, au 30 juin 2020, une diminution nette de 24.492.908 DT expliquée comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664
Capital amorti des anciens contrats	0	65 183 403	(65 183 403)
Ajouts de la période	61 682 859	14 402 753	47 280 106
Investissements (Nouveaux contrats)	59 203 995	14 054 212	45 149 783
Relocations	2 478 863	348 541	2 130 323
Retraits de la période	(86 347 028)	(79 757 418)	(6 589 610)
Cessions à la valeur résiduelle	(60 794 055)	(60 758 248)	(35 807)
Cessions anticipées	(17 675 173)	(14 248 151)	(3 427 022)
Transferts (cessions)	(2 417 730)	(1 559 347)	(858 382)
Radiations	(178 488)	(160 032)	(18 456)
Relocations	(5 281 582)	(3 031 640)	(2 249 942)
Soldes au 30 juin 2020	1 544 039 400	1 012 048 644	531 990 756

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2 020	2 019	Décembre 2019
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	497 899 335	687 217 750	656 620 158
à recevoir dans moins d'1 an	196 571 126	262 664 699	258 909 909
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	294 820 041	409 982 144	392 210 332
à recevoir dans plus de 5 ans	6 508 169	14 570 908	5 499 916
- Produits financiers non acquis	(85 169 638)	(107 474 900)	(105 012 676)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	412 729 697	579 742 850	551 607 481
à recevoir dans moins d'1 an	152 022 875	211 676 033	207 160 756
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	254 997 633	355 294 129	339 462 021
à recevoir dans plus de 5 ans	5 709 189	12 772 688	4 984 704
Valeurs résiduelles (2)	1 198 946	1 242 152	1 241 652
Contrats suspendus en contentieux (3)	118 062 113	7 727 729	3 634 530
Total général (1) +(2) +(3)	531 990 756	588 712 731	556 483 664

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	Décembre 2019
Bâtiment et travaux publics	76 278 419	94 710 183	85 280 352
Industrie	72 339 232	83 218 274	77 624 605
Tourisme	52 209 953	51 758 408	48 040 574
Commerces et services	282 954 650	304 721 799	294 470 842
Agriculture	48 208 502	54 304 067	51 067 291
Total	531 990 756	588 712 731	556 483 664

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	Décembre 2019
Equipements	58 128 162	130 851 517	70 446 047
Matériel roulant	352 669 074	300 018 691	364 212 120
Matériel spécifique	90 267 580	123 003 670	88 329 858
<i>Sous Total</i>	501 064 816	553 873 878	522 988 025
Immobilier	30 925 940	34 838 853	33 495 639
Total	531 990 756	588 712 731	556 483 664

8.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers mobilier	304 130 742	191 283 031	12 022 042	10 706 118	13 848 824	531 990 756	30 932 742
Impayés	1 428 581	22 341 968	3 973 635	4 359 606	31 550 514	63 654 303	4 296 665
Créances- assurance matériel en leasing	79 207	26 741	0	473	1 218	107 639	7 266
Créances- factures à établir	1 785 213	2 374 798	107 255	257 015	4 685	4 528 966	305 705
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(1 145 433)	(364 376)	(48 521)	(25 392)	(18 581)	(1 602 304)	(108 156)
Contrats en instance de mise en force	4 063 939	(70 424)	1 752	0	0	3 995 267	269 680
CREANCES LEASING	310 344 125	215 591 737	16 056 163	15 297 819	45 386 659	602 676 503	35 703 903
Avances reçues mobilier	(7 419 879)	(4)	0	0	(183 815)	(7 603 698)	(611 003)
ENCOURS GLOBAL (**)	302 924 247	215 591 733	16 056 163	15 297 819	45 202 844	595 072 805	35 092 900
ENGAGEMENTS HORS BILAN	15 642 295	3 837 345	0	0	300 000	19 779 640	
TOTAL ENGAGEMENTS	318 566 542	219 429 078	16 056 163	15 297 819	45 502 844	614 852 445	35 092 900
Produits réservés	0	0	(691 967)	(896 565)	(4 560 617)	(6 149 149)	
Provisions à base individuelle			(778 645)	(4 321 598)	(34 606 560)	(39 706 803)	
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(457 367)	(457 367)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(1 470 612)	(5 218 163)	(39 624 544)	(46 313 319)	0
Provisions à base collective	(4 512 198)					(4 512 198)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(4 512 198)	0	0	0	0	(4 512 198)	
ENGAGEMENTS NETS	314 054 344	219 429 078	14 585 551	10 079 656	5 878 301	564 026 929	
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			2,70%	2,57%	7,60%		
			12,87%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			2,61%	2,49%	7,40%		
			12,50%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			9,16%	34,11%	87,08%		
			60,26%				

Le ratio des actifs performants s'établit au 30 Juin 2020 à 12,87% contre 8,68% au 30 Juin 2019.

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 30 Juin 2020 à 60,26% contre 63,98% au 30 Juin 2019.

Note 9 : Placements à long terme

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 30 juin 2020, à 20.517.891 DT contre 21.667.730 DT au 30 juin 2019. Cette rubrique se détaille comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
Portefeuille investissement (1)	9.1	27 573 516	27 200 272	27 990 067
Participations directes		18 288 862	17 292 862	18 288 862
Participations en portage		151 800	217 244	151 800
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	9 092 855	9 630 166	9 509 406
Obligations (Emprunt National 2014)		40 000	60 000	40 000
Créances rattachées (2)		149 432	94 349	183 820
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	55 325	242	89 712
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		27 722 949	27 294 621	28 173 887
A déduire couverture				
Provisions pour dépréciation des participations directes	9.1	(2 463 755)	(636 097)	(1 800 287)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	9.1	(151 800)	(217 244)	(151 800)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	9.1	(4 498 159)	(4 682 206)	(4 498 159)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		20 517 891	21 667 730	21 632 297

9.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 30 juin 2020, à 20.459.802 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					18 288 862	(2 463 755)	15 825 107
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(195 365)	217 686
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000,000	8,88%	500 000	(21 884)	478 116
- SENED SICAR	500	100	100,000	10,00%	50 000	(50 000)	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5,000	11,33%	1 700 000		1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10,000	3,00%	300 000		300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10,000	6,71%	1 000 000	(1 000 000)	0
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100,000	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100,000	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100,000	5,00%	3 000 000		3 000 000

- FCP MAXULA	10 000	100	100,000	4,90%	1 000 000		1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102,000	6,80%	1 020 000		1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100,000	2,81%	4 000 000		4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1,000	99,60%	996 000		996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100,000		151 800	(151 800)	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000		0	0	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 092 855	(4 498 159)	4 594 695
- FG 1 SICAR INVEST					0	0	0
- FG 2 SICAR INVEST					0	0	0
- FG 3 SICAR INVEST					1 059 449	(500 000)	559 449
- FG 1 ATD SICAR					0	0	0
- FG 2 ATD SICAR					0	0	0
- FG 3 ATD SICAR					460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR					1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR					3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR					3 051 500	(595 211)	2 456 289
OBLIGATIONS :					40 000	0	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100			40 000	0	40 000
TOTAL EN DT					27 573 517	(7 113 714)	20 459 802

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2020, la somme de 9.151.653 DT et se présentent comme suit :

Note 10. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 30 juin 2020, une valeur nette comptable de 109.607 DT contre 120.319 DT au 30 juin 2019. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2020, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	420 809	22 000	0	442 809	300 800	32 402	0	333 202	109 607
TOTAUX		420 809	22 000	0	442 809	300 800	32 402	0	333 202	109 607

Note 11. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2020, une valeur nette comptable de 3.875.898 DT contre 4.631.296 DT au 30 juin 2019. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, au cours du premier semestre de l'exercice 2020, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions /Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	0	0	14 250	0	0	0	0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	0	0	4 315 806	1 514 804	47 006	0	1 561 810	2 753 996
Matériel de transport (*)	20,0%	1 680 428	0	24 950	1 655 478	1 111 133	157 879	24 950	1 244 062	411 417
Equipements de bureau	10,0%	583 334	0	0	583 334	450 922	12 864	0	463 787	119 547
Matériel informatique	33,3%	829 881	24 283	0	854 164	795 975	43 681	0	839 657	14 508
Installations générales	10,0%	1 433 304	1 220	0	1 434 524	847 764	48 580	0	896 344	538 181
Immobilisations en cours	-	24 000	0	0	24 000	0	0	0	0	24 000
TOTAUX		8 881 004	25 503	24 950	8 881 557	4 720 598	310 011	24 950	5 005 659	3 875 898

Note 12. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2020 la somme de 20.523.712 DT contre 23.946.607 DT au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Instrument de couverture	11 432 115	17 181 972	11 561 761
Prêts et avances au personnel	1 027 353	1 140 683	1 177 927
- Échéances à plus d'un an sur prêts	804 084	969 902	874 367
- Échéances à moins d'un an sur prêts	223 269	170 781	303 559
- Avances et acomptes	4 426	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	509 084	287 612	509 084
- Créances immobilisées	548 606	327 134	548 606
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 579 359	1 879 898	1 930 109
- Frais d'émission des emprunts	12.1 1 472 497	1 879 898	1 787 626
- Frais d'augmentation de capital	12.3 106 862	0	142 483
Etat, impôts et taxes (actif) :	2 213 236	19 477	786 719
- Report d'impôt sur les sociétés	1 541 043	0	783 261
- Report de TVA	643 648	0	0
- Avance TFP	23 272	9 313	0
- Retenues à la source	12.2 69 081	73 971	67 264
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	3 679 777	2 676 060	2 320 037
- Avance aux fournisseurs	388 277	38 548	370 807
- Fonds de péréquation des changes	3 159 239	2 637 512	1 841 975
- Autres débiteurs divers	294 945	188 775	281 395
- Moins : provisions	(162 683)	(188 775)	(174 140)
Comptes de régularisation actif :	82 788	760 905	48 226
- Produits à recevoir	11 628	445 481	4 074
- Charges constatées d'avance	94 750	100 583	67 742
- Compte d'attente à régulariser	(23 590)	214 841	(23 590)
Total	20 523 712	23 946 607	18 333 863

12.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus [Cf. Note 3 (c-5)]. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2020, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	173 218	2 172	0	175 390	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	217 257	4 879	0	222 136	3 901
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	212 995	4 779	0	217 774	4 809
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	404 288	13 558	0	417 846	24 945
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	361 632	24 796	0	386 428	46 949
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	341 445	26 811	0	368 256	71 410
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	233 977	24 824	0	258 801	66 000
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	325 555	47 285	0	372 840	171 335
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	101 287	22 809	0	124 096	105 272
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	89 819	21 161	0	110 980	93 943
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	117 760	36 524	0	154 283	136 710
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	229 094	0	0	229 094	5 021	37 974	0	42 995	186 099
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	53 819	52	0	53 871	2 133
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	0	144 138	103 922	6 688	0	110 610	33 528
Frais d'émission de l'emprunt BERD1	448 844	0	0	448 844	15 418	128 121	0	143 539	305 305
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2	27 218	0	0	27 218	575	3 858	0	4 432	22 786
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738	0	0	201 738	110 910	7 691	0	118 601	83 137
Frais d'émission du CMT BNA	15 000	0	0	15 000	13 694	(722)	0	12 973	2 027
Frais d'émission du CMT ATB	25 000	0	0	25 000	10 664	3 765	0	14 429	10 571
Frais d'émission de l'emprunt PROPARCO	0	99 969	0	99 969	0	0	0	0	99 969
Frais d'émission du CMT ATB	15 000	0	0	15 000	15 259	(1 928)	0	13 332	1 668
TOTAUX	4 696 140	99 969	0	4 796 109	2 908 514	415 098	0	3 323 612	1 472 497

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 415.098 DT figure parmi les charges financières.

12.2. Retenues à la source :

Figurent sous cet intitulé les retenues à la source opérées par les tiers et non appuyées par les certificats correspondants ainsi que les provisions pour dépréciation y afférentes. Ces retenues à la source ne rentrent pas dans la liquidation de l'impôt sur les sociétés exigible.

12.3. Frais d'augmentation de capital

Au 30/06/2020, les frais d'augmentation de capital s'élèvent à 106.862 DT. Le détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31
	2020	2019	Décembre 2019
Valeur brute	213 724	0	213 724
Total amortissement	106 862	0	71 241
Valeur nette	106 862	0	142 483
Dotation de la période	35 621	0	71 241

Note 13. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2020 la somme de 11.897 DT contre 421.790 DT au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Banques, découverts	11 897	421 790	9 170
Total	11 897	421 790	9 170

Note 14. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 457.140.043 DT au 30 juin 2020 contre 516.767.893 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	444 715 118	504 143 960	444 268 156
Emprunts obligataires	179 615 000	220 712 900	221 281 000
Emprunts auprès des banques & E.F	137 820 519	142 110 513	85 111 254
Emprunts extérieurs	127 279 599	141 320 547	137 875 902
+ Intérêts post comptés courus (2)	11 750 787	11 721 295	12 558 807
Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 134 581	9 007 784	10 230 536
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	2 378 156	1 728 565	847 380
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 238 050	984 946	1 480 891
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	674 138	902 638	619 815
Total général (1) + (2) + (3)	457 140 043	516 767 893	457 446 779

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

14.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 444.715.118 DT au 30 juin 2020 contre 504.143.960 DT au 30 juin 2019 et 444.268.156 DT au 31 décembre 2019.

Par rapport au 31 décembre 2019, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 30 juin 2020, une augmentation nette de 446.961 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL 2013/1	6 000 000	0	(6 000 000)	0	0	0	0
ATL 2013/2	7 200 000	0	0	0	7 200 000	0	7 200 000
ATL 2014/2	3 772 000	0	(1 886 000)	0	1 886 000	0	1 886 000
ATL 2014/3	16 032 000	0	(8 000 000)	0	8 032 000	4 016 000	4 016 000
ATL 2015/1	20 600 000	0	0	0	20 600 000	12 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	26 380 000	0	(8 000 000)	0	18 380 000	10 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	20 280 000	0	(6 000 000)	0	14 280 000	8 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	43 818 400	0	(10 000 000)	0	33 818 400	23 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000	0	0	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	16 020 000	0	(1 780 000)	0	14 240 000	10 680 000	3 560 000
ATL 2018/1	21 178 600	0	0	0	21 178 600	16 946 700	4 231 900
ATL 2019/1	20 000 000	0	0	0	20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	221 281 000	0	(41 666 000)	0	179 615 000	118 721 100	60 893 900
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	15 172 683	0	(904 762)	0	14 267 921	12 108 397	2 159 524
BAD	2 388 275	0	(341 182)	0	2 047 093	1 364 728	682 364
BEI	35 542 727	0	(3 301 329)	146 329	32 387 727	25 037 932	7 349 794
BERD	42 690 250	0	0	0	42 690 250	42 189 063	501 188
SANAD Fund	24 105 773	0	(4 169 619)	(430 061)	19 506 093	11 233 783	8 272 310
GREEN FOR GROWTH Fund	17 976 195	0	(1 756 362)	160 682	16 380 515	12 576 592	3 803 923
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	137 875 902	0	(10 473 253)	(123 050)	127 279 599	104 510 495	22 769 103
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	11 361 255	0	(2 390 735)	0	8 970 519	6 823 882	2 146 637
BNA (CMT)	6 750 000	0	(1 500 000)	0	5 250 000	2 250 000	3 000 000
CITI BANK (CCT)	0	37 000 000	0	0	37 000 000	0	37 000 000
ABC BANK (CCT)	9 000 000	5 600 000	0	0	14 600 000	0	14 600 000

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>Total des autres emprunts et concours bancaires</u>	27 111 254	42 600 000	(3 890 735)	0	65 820 519	9 073 882	56 746 637
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	45 000 000	0	(4 000 000)	0	41 000 000	0	41 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000	8 000 000	0	0	21 000 000	0	21 000 000
AL WIFAK	0	10 000 000			10 000 000	0	10 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	58 000 000	18 000 000	(4 000 000)	0	72 000 000	0	72 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	444 268 156	60 600 000	(60 029 988)	(123 050)	444 715 118	232 305 478	212 409 640

4.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 30 JUIN 2020					Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) + (2) + (3)	Au 30
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Décembre 2019					
Dettes représentées par un titre										
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	1 156 200	40 742 000	95 343 800	850 200	138 092 200	5 452 041	0	143 544 241	185 558 684	
Emprunts obligataires à taux variable	4 275 700	4 720 000	12 527 100	0	21 522 800	1 567 871	0	23 090 671	25 623 866	
Dettes subordonnées										
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>										
Emprunts obligataires à taux fixe	0	4 000 000	16 000 000	0	20 000 000	1 114 670	0	21 114 670	20 328 986	
Autres fonds empruntés										
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	333 333	1 642 857	6 997 619	5 294 112	14 267 921	388 623	0	14 656 544	15 708 029	
Banque Africaine de Développement (BAD)	0	682 364	1 364 728	0	2 047 093	12 078	0	2 059 171	2 402 520	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	6 129 794	25 037 932	0	32 387 727	28 184	343 169	32 759 079	35 785 599	
SANAD Fund (SANAD)	3 066 666	5 205 647	11 233 780	0	19 506 093	320 092	310 656	20 136 841	24 888 442	
Green for Growth Fund (GGF)	0	3 803 923	12 576 592	0	16 380 515	23 547	20 313	16 424 375	18 025 369	
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	0	30 071 250	12 619 000	0	42 690 250	465 526		43 155 776	43 166 649	
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>										
<i>Certificats de leasing</i>										

	Au 30 JUIN 2020								Au 30 Décembre 2019
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Total en principal (1)	Intérêts courus (2)	Contributions à payer au F.P.C (3)	Total Général (1) +(2) +(3)	Total Général
AL BARAKA BANK	12 000 000	18 000 000	11 000 000	0	41 000 000	1 047 676	0	42 047 676	45 000 000
ZITOUNA BANK	3 000 000	18 000 000	0	0	21 000 000	106 500	0	21 106 500	13 078 001
AL WIFAK	0	10 000 000	0	0	10 000 000	24 477		10 024 477	0
<i>Crédits directs</i>									
ATB	0	2 157 101	6 813 418	0	8 970 519	19 527		8 990 046	11 810 408
BNA	750 000	2 250 000	2 250 000	0	5 250 000	45 536	0	5 295 536	6 807 172
CITI BANK	27 000 000	10 000 000	0	0	37 000 000	789 230	0	37 789 230	0
ABC BANK	4 000 000	10 600 000	0	0	14 600 000	345 211	0	14 945 211	9 263 054
Total	56 801 900	168 004 937	213 763 969	6 144 312	444 715 118	11 750 787	674 138	457 140 043	457 446 779

Note 15. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.603.699 DT au 30 juin 2020 contre 6.318.333 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Avances et acomptes reçus des clients	7 603 699	6 318 333	5 272 998
Total	7 603 699	6 318 333	5 272 998

Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 43.487.194 DT au 30 juin 2020 contre 57.181.110 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Fournisseurs de biens	42 650 174	56 656 785	52 761 384
Fournisseurs, factures parvenues	4 727 329	5 135 305	3 555 783
Fournisseurs, factures non parvenues	1 993 407	2 586 757	1 286 416
Effets à payer	35 929 438	48 934 723	47 919 185
Autres fournisseurs (2)	837 020	524 325	393 514
Compagnies d'assurance	1 036	67 958	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	42 717	25 280
Divers fournisseurs	810 704	413 650	367 308
Total général (1) + (2)	43 487 194	57 181 110	53 154 898

Note 17. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 5.030.261 DT au 30 juin 2020 contre 6.973.321 DT au 30 juin 2019 et se détaillent comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
Provisions pour risques et charges :		1 840 378	1 035 378	1 490 378
- Provision pour risque et charges	[A]	1 613 600	808 600	1 263 600
- Provision affaires en contentieux		226 778	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :		707 839	2 305 611	2 828 566
- Impôt sur les sociétés à payer	17.1	0	(237 302)	0
- TVA à payer		0	2 110 640	2 124 677
- Autres impôts et taxes		707 839	432 273	703 889
Personnel :		1 384 807	1 143 241	1 505 254
- Bonus et primes de bilan à payer		1 039 351	994 103	1 351 799
- Congés à payer		345 456	149 138	153 456
Créditeurs divers		14 335	1 601 707	2 834
- Fonds de péréquation des changes		0	1 598 874	0
- Actionnaires, dividendes à payer		385	385	385
- Autres créditeurs divers		13 949	2 448	2 448
Organismes de sécurité sociale		384 486	370 561	330 267
Autres charges à payer		517 843	473 030	777 127
Comptes de régularisation passif :		180 573	43 793	132 022
- Comptes d'attente à régulariser		180 573	43 793	132 022
Total		5 030 261	6 973 321	7 066 447

17.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Impôt sur les sociétés dû	(898 792)	778 960	2 260 647
- Acomptes provisionnels	(622 028)	(1 010 162)	(3 030 487)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(20 223)	(6 100)	(13 421)
Dette (report) d'impôt exigible	(1 541 043)*	(237 302)	(783 261)*

*Présenté dans la rubrique « Autres actifs »

[A] Cette provision inclus la couverture du risque social comme suit :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS a notifié un nouveau redressement pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant la cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée. L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2020 pour réplique adverse.

Note 18. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Capital social	32 500 000	25 000 000	32 500 000
Prime d'émission	25 250 000	17 000 000	25 250 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 884 443	25 884 443	25 884 443
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	2 664 872	998 332	998 332
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>96 306 789</i>	<i>78 890 248</i>	<i>94 640 248</i>
Résultat de l'exercice (1)	1 097 973	1 733 815	1 666 540
Total des capitaux propres avant affectation (D)	97 404 762	80 624 063	96 306 789
Nombre d'actions (2)	32 500 000	25 000 000	28 750 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,034	0,069	0,058

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
-----------------------	-------------------------	-----------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------	-------------------------------	--------------

Soldes au 31 Décembre 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	6 000 000	1 507 474	640 274	9 038 687	83 890 247
Réaffectation de réserves en résultats reportés			0						0
Augmentation du capital	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés			(319 370)			319 370			0
Affectations décidées par l'AGO du 23 Avril 2019			4 000 000		0	38 687	(4 038 687)		0
Dividendes décidés par l'AGO du 23 Avril 2019							(5 000 000)		(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2019							1 666 540		1 666 540
Soldes au 31 Décembre 2019	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 443	6 000 000	1 507 474	998 332	1 666 540	96 306 789
Résultat en attente d'affectation							1 666 540	(1 666 540)	0
Résultat net du premier semestre 2020							1 097 973		1 097 973
Soldes au 30 juin 2020	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 443	6 000 000	1 507 474	2 664 872	1 097 974	97 404 762

(*) Réinvestissements exonérés

Note 19. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
Intérêts et revenus assimilés (1)		28 663 589	32 194 530	66 012 338
Marges financières nettes de leasing	(A)	29 428 424	30 935 113	62 925 256
Préloyers	(B)	3 800	59 910	112 498
Intérêts de retard		719 627	1 828 558	3 832 776
Variation des produits réservés		(1 488 262)	(629 050)	(858 192)
Autres produits sur opérations de leasing (2)		1 087 040	1 432 928	2 709 715
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		408 363	561 049	904 500
Récupération de frais de dossiers		250 233	388 502	855 855
Récupération de frais de rejet		427 469	478 815	943 999
Récupération de frais de télégramme		975	4 563	5 361
Total (1) +(2)		29 750 629	33 627 458	68 722 053
- Encours financiers des contrats actifs				
. Au début de l'exercice		556 483 664	626 330 480	590 924 752
. A la fin de l'exercice		603 580 291	600 141 599	556 483 664
. Moyenne	(C)	580 031 977	613 236 039	573 704 208
- Produits de l'exercice	(D)=(A) +(B)	29 432 224	30 995 022	63 037 754
- Taux moyen	(D)/(C)	5,07%	5,05%	10,99%

Note 20. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		30-juin		31 décembre
		2 020	2 019	2 019
Charges financières des emprunts (1)	(A)	19 082 953	20 833 106	41 570 295
Intérêts sur emprunts obligataires		8 295 895	9 587 468	18 548 693
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		2 634 988	3 488 318	6 450 515
Intérêts sur emprunts extérieurs		3 372 115	1 785 858	5 119 341
Contributions au F.P.C		1 232 985	1 598 874	3 027 978
Intérêts sur certificats de leasing		3 114 061	4 024 729	7 730 931
Résorptions des frais d'émission des emprunts		432 908	347 859	692 838
Autres charges financières nettes (2)		31 371	(58 177)	(75 574)
Intérêts sur comptes courants		31 371	(53 130)	(69 946)
Autres produits financiers		0	(5 047)	(5 627)
Relation de couverture (3)		0	0	0
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(129 646)	(6 207 272)	(11 827 483)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		129 646	6 207 272	11 827 483
Total (1)+(2)+(3)		19 114 323	20 774 929	41 494 722
- Encours des emprunts				
. Au début de l'exercice		525 804 741	525 804 741	525 804 741
. A la fin de l'exercice		444 715 118	496 328 628	444 268 156
. Moyenne	(B)	485 259 929	511 066 684	485 036 449
- Taux moyen	(A)/(B)	3,93%	4,08%	8,57%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 21. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Produits des placements à court terme (1)	62 464	221 163	609 156
Revenus des certificats de dépôt	62 464	221 163	609 156
Produits des placements à long terme (2)	91 749	242 156	314 638
Dividendes	18 000	185 000	185 000
Revenus nets des fonds gérés	52 749	37 156	105 948
Intérêts sur obligations	0	0	3 690
Jetons de présence	21 000	20 000	20 000
Total (1) +(2)	154 213	463 319	923 794

Note 22. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Produits locatifs des contrats de location simple	31 946	37 668	89 827
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	22 899	19 908	45 512
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	68 891	65 632	65 632
Ristournes sur contrats d'assurance	152 300	130 000	164 238
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	77 421	5 432	48 702
Total	358 442	263 624	418 896

Note 23. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Avantages à court terme (1)	3 156 794	3 091 044	6 332 146
Salaires et compléments de salaires	2 090 168	2 276 623	4 587 318
Bonus et prime de bilan	432 788	469 016	992 126
Autres charges de personnel	385 563	76 190	254 913
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	235 451	255 309	472 076
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 824	13 906	25 712
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	408 234	502 031	841 212
Cotisations patronales au régime de retraite de base	189 541	205 526	380 026
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	76 171	89 078	148 798
Primes d'assurance-Complément retraite	82 963	116 377	221 339
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	59 559	91 049	91 049
Total (1) + (2)	3 565 028	3 593 074	7 173 358

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 24. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Honoraires et autres rémunérations	221 828	532 426	960 307
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	125 744	118 340	241 019
Autres impôts et taxes	159 359	198 674	386 153
Publicité, publications et relations publiques	144 986	84 602	136 747
Frais postaux et de télécommunication	78 737	110 169	250 818
Services bancaires et assimilés	198 692	241 113	412 510
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	75 947	73 657	183 558
Cotisations APB	12 000	15 398	27 388
Loyers et charges locatives	45 405	46 835	95 915
Frais de gestion des valeurs mobilières	99 718	97 159	128 471
Autres charges d'exploitation	227 839	196 835	407 750
Total	1 390 255	1 715 208	3 230 636

Note 25. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Dotations aux amt. des immobilisations incorporelles	32 402	26 570	56 432
Dotations aux amt. des immobilisations corporelles	310 011	330 521	809 320
Dot. aux résorptions des frais d'augmentation de capital	17 810	0	71 241
Total	360 223	357 091	936 994

Note 26. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Coût du risque (1)	3 285 622	4 932 802	11 630 334
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 285 622	4 932 802	15 376 659
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	0	0	(3 746 325)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	0	0	(14 635)
- Reprises	0	0	(14 635)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	350 000	170 969	625 970
+ Dotations	350 000	175 000	1 286 752
- Reprises	0	(660 782)	(660 782)
- pertes exceptionnel sur redressement fiscal	0	656 751	0
Total (1) + (2) + (3)	3 635 622	5 103 771	12 241 668

Note 27. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
+ Dotations	663 468	421 433	1 865 065
- Reprises	0		(528 932)
Total	663 468	421 433	1 336 133

Note 28 : Autres gais ordinaires

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30-juin		31 décembre
	2 020	2 019	2 019
Ajustement sur frais bancaire	72 437	89 472	176 990
Recouvrement créances de leasing	342 561	15 828	68 359
Autres	24 979	27 071	63 801
Total	439 978	132 371	309 150

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 29. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	(745 876)	(778 960)	(2 082 175)
Total	(745 876)	(778 960)	(2 082 175)

Note 30 : Eléments extraordinaires :

Le décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020 a instauré pour les années 2020 et 2021 une taxe conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat, à la charge des banques et institutions financières prévus par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Ladite taxe est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

La taxe conjoncturelle exigible au cours de l'année 2020 est payée dans un délai ne dépassant pas la fin du mois d'octobre 2020 par le biais d'une déclaration selon un modèle établi par l'administration. Ladite taxe exigible au cours de l'année 2021 est payée dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités impartis pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

Ladite taxe n'est pas déductible de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

Note 31. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	22 183	38 501	295 605
+ Jetons de présence perçus	21 000	20 000	20 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	152 300	5 432	164 238
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	72 926	0	48 702
+ encaissement /redressement fiscal	0	24 366	0
+ Autres	52 000	0	113 431
Total	320 409	88 299	641 975

Note 32. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	62 464	221 163	592 410
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	83 104	61 820	97 464
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	0	0	550
Total	145 568	282 983	690 424

Note 33. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	10 391 850	13 797 903	21 555 444
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	2 204 864	3 754 947	7 144 431
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	3 757 622	2 149 999	5 126 341
+ Contributions payées au F.P.C	21 613	2 114 508	4 451 147
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	1 941 072	3 528 505	7 545 941
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	114 475	8 690	27 518
Total	18 431 495	25 354 552	45 850 821

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 34. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Impôt sur les sociétés payé	1 456 132	82 146	82 146
+ Acomptes provisionnels payés	0	1 010 162	3 030 487
+ Retenues à la source opérées par les tiers	49 221	(6 214)	(7 370)
Total	1 505 353	1 086 094	3 105 263

Note 35. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2 019
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	18 000	15 000	15 000
Total	18 000	15 000	15 000

Note 36. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	87 136	0	0
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	0	95 318	199 770
Total	87 136	95 318	199 770

Note 37. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Participation ATL LLD	0	0	(996 000)
Total	0	0	(996 000)

Note 38. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Remboursements sur fonds à capital risque	416 551	464 170	650 374
Total	416 551	464 170	650 374

Note 39. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	22 000	49 912	79 464
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	12 131	143 641	183 791
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	5 269	33 039	44 275
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période		0 (21 714)	(21 714)
Total	39 400	204 879	285 816

Note 40. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Valeur brute des immobilisations cédées	24 950	0	113 335
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(24 950)	0	(104 592)
± Résultat de cession des immobilisations	25 004	0	59 189
Total	25 004	0	67 932

Note 41. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Détachement de dividendes	0	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	0	(35)	(35)
Total	0	4 999 965	4 999 965

Note 42. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	0	0	20 000 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	0	30 071 250	42 690 250
+ Encaissements sur certificats de leasing	19 600 000	20 000 000	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	37 000 000	0	0
Total	56 600 000	50 071 250	62 690 250

Note 43. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Remboursements sur emprunts obligataires	41 666 000	46 870 800	66 302 700
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	12 798 304	7 061 146	21 985 546
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	0	0	12 644 412
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	3 890 735	4 645 157	21 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	0	7 000 000	15 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	0	0	-4 451 147
Total	58 355 040	65 577 103	132 481 511

Note 44. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
+ Avoirs en banques	13 770 140	13 413 831	17 557 454
- Découverts bancaires	(11 898)	(421 790)	(9 170)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	0	79	79
+ Avoirs en caisse	29 299	20 635	31 915
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321	321
Total	13 787 863	13 013 077	17 580 599

Note 45. Transactions avec les parties liées :*Nature des relations avec les parties liées :*

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur un contrôle les politiques opérationnelles et financières.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 44,07%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 31,07%) (**)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2018 : 12,08%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2016 : 74,88%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2018 : 99,43%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

Note 46. Eventualités :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS a notifié un nouveau redressement pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant la cours d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée. L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2020 pour réplique adverse.

Note 47. Engagements hors bilan :**47.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 30 juin		Au 31 décembre
	2020	2019	2019
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	16 315 014	18 806 902	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	4 881 514	5 687 323	5 107 606
Total	21 196 528	24 494 225	22 668 564

47.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 48. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers intermédiaires ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 25 août 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 49. Impact de la pandémie COVID 19 :

Face à la pandémie covid 19, l'ATL s'est retrouvée, confrontée à une baisse de la demande, une hausse des impayés et le tout couronné par une incertitude concernant la signature des avenants de report et les modalités de refinancement des sociétés de leasing proposé par la BCT.

Ainsi :

- Le niveau de mise en force a enregistré une baisse de 26 % par rapport au 31/12/2019.
- Le montant des impayés à première demande a passé de 32 % en moyenne à 35% engendrant une aggravation du niveau des impayés de 32 % par rapport au 31/12/2019.
- L'encours financiers générateur des revenus a baissé de 4.4 % par rapport au 31/12/2019.

Les mesures gouvernementales et réglementaires, principalement le report des échéances, ont conduit l'ATL à considérer les éléments suivants pour dans la détermination des revenus et des provisions dans l'établissement de la situation financière au 30 juin 2020 :

- Pour les revenus :
 - Pour les contrats mis en force : traitement habituel tel décrit dans la note (c-3) - Revenus sur créances issues d'opérations de leasing.
 - Pour les contrats rééchelonnés : Constatation des profits résiduels sur la base du taux d'intérêt conventionnel prévu dans les contrats de leasing initiaux et sans application d'aucune pénalité. Au 30/06/2020, 1 773 contrats ont été concernés par cette mesure et le montant des produits s'élève à 2 077 Mille dinars.
 - Pour les contrats en arrêt de facturation en attente de rééchelonnement sur la base d'une demande justifiée : Prise en compte des intérêts sur les loyers échus et non facturés. Au 30/06/2020, 1 574 contrats ont été concernés par cette mesure et le montant des produits s'élève à 2 138 Mille dinars.
- Pour la détermination des provisions :

Les mesures de report des échéances des crédits dans le contexte de la crise liée au Coronavirus « Covid-19 » n'entraîne pas automatiquement le reclassement des engagements correspondants parmi les encours douteux et la comptabilisation de provisions en conséquence et ce en application l'article 2 paragraphe 4 de la circulaire n°6-2020 du 19 Mars 2020.

La détermination de la situation financière intermédiaire de l'ATL au 30/06/2020 n'a pas présentée de changement d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires ou dans les états financiers annuels précédents et n'a pas enregistré d'éléments inhabituels affectants les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou le flux de trésorerie durant le semestre en rapport avec la pandémie

Après la situation difficile qu'a connue la société durant le premier semestre, l'ATL a :

- réalisé une bonne reprise pendant les mois de juillet et août.
- pu garantir les ressources de refinancement nécessaires.
- pratiquement formaliser la mise en place des avenants de rééchelonnement.

ARAB TUNISIAN LEASE
Avis des Commissaires aux Comptes sur
Les Etats Financiers Semestriels Arrêtés au 30 juin 2020

1- En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel qu'ajouté par l'article 18 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Arab Tunisian Lease couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 et faisant apparaître un total des capitaux propres de 97 405 Mille Dinars y compris un résultat bénéficiaire de 1 098 Mille Dinars.

Responsabilité de la direction pour les états financiers intermédiaires

2- L'élaboration des états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ARAB TUNISIAN LEASE ». Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Avis sur les états financiers semestriels

4- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « ARAB TUNISIAN LEASE » au 30 juin 2020 conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5- Nous attirons votre attention la note 49 « Impact de la pandémie COVID 19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts sur l'activité de la société ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés à la suspension des échéances de leasing.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 31 Août 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG

Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC

Mr Chérif BEN ZINA